



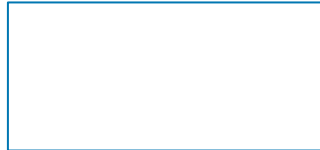
Vous souhaitez participer au contrôle anticipé de l'état de santé et du développement de l'enfant à l'âge de l'école maternelle ?

Nous vous remercions de participer à notre étude pilote. Le contrôle est effectué par votre service de santé publique. Veuillez accompagner votre enfant.

Vous trouverez les informations concernant le lieu et le rendez-vous dans le courrier de votre service de santé.

Important ! Veuillez informer impérativement le service de santé compétent au numéro de téléphone ou à l'adresse e-mail indiqués dans le courrier si vous ne pouvez pas venir à la date convenue.

Cachet du service de santé publique



www.lgl.bayern.de

Herausgeber: Bayerisches Landesamt für
Gesundheit und Lebensmittelsicherheit
Eggenreuther Weg 43, 91058 Erlangen

Internet: www.lgl.bayern.de
E-Mail: poststelle@lgl.bayern.de
Telefon: 09131 6808-0
Telefax: 09131 6808-2102

Bildnachweis: Bayerisches Landesamt für
Gesundheit und Lebensmittelsicherheit, fotolia.com: Titelseite
(Fotolia.com© MNStudio), innen links (Fotolia.com© S.Kobold),
Rückseite links (Fotolia.com© svetaorlova)

Stand: August 2015
© LGL, alle Rechte vorbehalten

Diese Druckschrift wird kostenlos im Rahmen der Öffentlichkeitsarbeit der Bayerischen Staatsregierung herausgegeben. Sie darf weder von den Parteien noch von Wahlwerbenden oder Wahlhelfern im Zeitraum von fünf Monaten vor einer Wahl zum Zweck der Wahlwerbung verwendet werden. Dies gilt für Landtags-, Bundestags-, Kommunal- und Europawahlen. Missbräuchlich ist während dieser Zeit insbesondere die Verteilung auf Wahlveranstaltungen, an Informationsständen der Parteien sowie das Einlegen, Aufdrucken und Aufkleben parteipolitischer Informationen oder Werbemittel. Untersagt ist gleichfalls die Weitergabe an Dritte zum Zweck der Wahlwerbung. Auch ohne zeitlichen Bezug zu einer bevorstehenden Wahl darf die Druckschrift nicht in einer Weise verwendet werden, die als Parteimahmung der Staatsregierung zugunsten einzelner politischer Gruppen verstanden werden könnte. Den Parteien ist es gestattet, die Druckschrift zur Unterrichtung ihrer eigenen Mitglieder zu verwenden. Bei publizistischer Verwertung – auch von Teilen – wird um Angabe der Quelle und Übersendung eines Belegexemplars gebeten. Das Werk ist urheberrechtlich geschützt. Alle Rechte sind vorbehalten. Die Broschüre wird kostenlos abgegeben, jede entgeltliche Weitergabe ist untersagt. Diese Broschüre wurde mit großer Sorgfalt zusammengestellt. Eine Gewähr für die Richtigkeit und Vollständigkeit kann dennoch nicht übernommen werden. Für die Inhalte fremder Internetangebote sind wir nicht verantwortlich.



BAYERN | DIREKT ist Ihr direkter Draht zur Bayerischen Staatsregierung. Unter Telefon 089 122220 oder per E-Mail unter direkt@bayern.de erhalten Sie Informationsmaterial und Broschüren, Auskunft zu aktuellen Themen und Internetquellen sowie Hinweise zu Behörden, zuständigen Stellen und Ansprechpartnern bei der Bayerischen Staatsregierung.



Le contrôle est destiné à vérifier l'état de santé et le développement de votre enfant environ deux ans avant son entrée à l'école primaire (soit à environ quatre ou cinq ans). Il remplace le contrôle médical préalable à l'entrée en école primaire.

Des tests soigneusement sélectionnés et adaptés à son âge permettent de détecter à temps les retards dans le développement de l'enfant et les problèmes de santé. De cette manière, ces problèmes peuvent souvent être traités rapidement.

Donnons aux enfants les meilleures chances de bien commencer leur parcours scolaire !

Autres informations sur Internet :

Contrôle anticipé de l'état de santé et du développement de l'enfant à l'âge de l'école maternelle
www.lgl.bayern.de/gesik



Contrôles médicaux préalables à l'entrée en école primaire :
www.lgl.bayern.de/schuleingangsuntersuchung

Autres informations (**pas de questions** sur les rendez-vous)
Services de santé et de sécurité alimentaire du Land de Bavière : Tel. 09131 6808-5132
E-Mail: Einschulung@lgl.bayern.de



Invitation

au contrôle anticipé de l'état de santé et du développement de l'enfant à l'âge de l'école maternelle

Le contrôle médical anticipé préalable à l'entrée en école primaire

Le contrôle médical préalable à l'entrée en école primaire a lieu jusqu'à présent pour tous les enfants quelques mois avant la rentrée en école primaire. Ce contrôle a fait ses preuves depuis des années. De nouvelles études montrent aujourd'hui qu'un contrôle précoce présente des avantages pour les enfants. C'est la raison pour laquelle un contrôle pour les enfants âgés de quatre à cinq ans doit être introduit dans six circonscriptions/communes de Bavière dans un premier temps.

Votre circonscription/commune en fait partie, ce qui veut dire que votre enfant et vous avez la chance de participer à ce contrôle perfectionné.

Il est prévu d'étendre ce contrôle à toute la Bavière.

Participation au contrôle anticipé de l'état de santé et du développement de l'enfant à l'âge de l'école maternelle

La participation est facultative. Participer à ce contrôle anticipé permet de décharger la famille dans les mois déjà suffisamment chargés avant la rentrée en école primaire. Si vous avez un empêchement, vous devrez présenter votre enfant au contrôle obligatoire préalable à l'entrée en école primaire l'année suivante. Les mêmes méthodes de test y sont utilisées avec des valeurs adaptées à l'âge de l'enfant.



Les avantages

- La plupart du temps, tout va bien. Vous êtes soulagé et il n'y a pas d'autres rendez-vous à prendre.
- Les troubles de la vision et de l'audition se traitent d'autant plus rapidement et facilement que le traitement commence tôt.
- En cas de retards légers dans le développement, vous pouvez vous-même aider votre enfant en l'encourageant et en lui faisant faire des exercices ludiques. On vous explique comment faire pendant le contrôle.
- Au cas où un soutien ou une thérapie plus intensifs seraient nécessaires, votre enfant et vous disposez alors de plus de temps.



Plus les problèmes de santé ou un retard dans le développement sont identifiés tôt, plus il est facile de les traiter. Un traitement précoce est moins pénible pour vous et votre enfant.

Le contrôle

Une assistante médico-sociale enregistre

- le poids et la taille de votre enfant
- le statut vaccinal et les informations contenues dans le carnet de santé jaune.

Elle effectue le contrôle à l'aide de tests ludiques adaptés à l'âge de l'enfant.

- Les capacités visuelles et auditives
- Les capacités linguistiques et langagières, c'est-à-dire ce que votre enfant comprend et comment il parle lui-même
- Compétences qui sont considérées comme conditions préalables à l'apprentissage scolaire (comme par exemple la compréhension de « beaucoup » et « peu » ou de « grand » et « petit »).

On vous remet un questionnaire sur les antécédents médicaux et le niveau de développement de votre enfant. Répondre à ce questionnaire est facultatif. Toutefois, les informations constituent un complément important aux résultats du contrôle.

Contrôle médical

- Un contrôle médical est ensuite effectué par un médecin si les résultats du dépistage sont anormaux ou si vous le souhaitez en tant que parent.
- Si le contrôle médical laisse soupçonner qu'il y a un problème ou que le développement de l'enfant ne correspond pas à son âge, le médecin s'entretiendra avec vous en détail du suivi à effectuer tout en tenant compte des points forts et des dons de votre enfant.
- Le résultat de cet entretien vous sera remis par écrit. S'il est souhaitable d'effectuer un suivi plus approfondi chez le pédiatre, le médecin de famille ou un spécialiste, on vous remettra une lettre que vous pourrez lui présenter.

Une fois le contrôle effectué, votre service de santé vous remettra un formulaire à présenter à l'école primaire.

Les données collectées lors du contrôle (sans indication du nom, de la date de naissance, de l'adresse ou du numéro de téléphone) sont transmises avec votre consentement aux services de santé et de sécurité alimentaire du Land de Bavière et y sont analysées à des fins statistiques.